

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 12 novembre 2018, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Pauline Lauzon, mairesse suppléante
Diane Sirard , conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Hélène Lévesque , conseillère
Michel Venne, conseiller
et
Martine Charron, secrétaire-trésorière adjointe

ÉTAIENT ABSENTS

Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Yvon Forget, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière adjointe, la mairesse suppléante déclare l'assemblée ouverte.

2018-11-282 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

2018-11-283 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 9 octobre 2018 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2018 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2018-11-284 TRANSFERT BUDGÉTAIRE - NOVEMBRE 2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2018, afin de transférer les sommes aux postes budgétaires comme indiqué dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

2018-11-285 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 12 novembre 2018, au montant de 342 995,44 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2018-11-286 REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT - CAMIONNETTE 3/5

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 4 432,99 \$ soit versée comme troisième versement (3/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une camionnette (service des travaux publics).

QUE le service de la trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Administration - TACAL - Rapport trimestriel d'exploitation (avril, mai, juin)
- Loisirs - Rapport camp de jour PRMD
- Urbanisme - Pétition - Descente du Lac Bertrand
- Incendie - Salaires octobre 2018

2018-11-287 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte pour dépôt la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil (LERM article 357) pour l'année 2018-2019 comme suit:

M. Gilbert Pilote	dépôt le 6 novembre 2018
Mme Pauline Lauzon	dépôt le 12 novembre 2018
Mme Diane Sirard	dépôt le 7 novembre 2018
M. Mario Lachaine	dépôt le 5 novembre 2018
Mme Hélène Lévesque	dépôt le 12 novembre 2018
M. Michel Venne	dépôt le 12 novembre 2018
M. Yvon Forget	dépôt le 5 novembre 2018

ADOPTÉE

2018-11-288 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Madame Diane Sirard soit nommée maire suppléante pour la période du 13 novembre 2018 au 11 novembre 2019 et qu'elle soit autorisée à assister et à voter lors de réunion de la MRC d'Antoine-Labelle en l'absence de Monsieur Gilbert Pilote, maire.

ADOPTÉE

2018-11-289 SUBVENTION OBNL - CLUB QUAD DESTINATION HAUTES-LAURENTIDES 15-106

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le *Club Quad Destination Hautes-Laurentides 15-106* reçoive une subvention de 1 500 \$ et que cette somme soit prise à même le fonds d'administration au poste budgétaire 02-629-00-971-01.

ADOPTÉE

2018-11-290 DEMANDE DE COMMANDITE - CLUB QUAD DESTINATION HAUTES-LAURENTIDES 15-106

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve autorise le versement de 150 \$ au *Club Quad Destination Hautes-Laurentides 15-106* pour le *Jamboree d'hiver* de la FQCQ qui se déroulera le 15, 16 et 17 février 2019 et que cette somme soit prise à même le fonds d'administration au poste budgétaire 02-269-00-971-01 .

ADOPTÉE

2018-11-291 SUBVENTION OBNL - FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE MONT-LAURIER

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 2 billets au montant de 135 \$ chacun pour un total de 270 \$ pour le *Gala 30e anniversaire* de la *Fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier* qui se tiendra le 24 novembre prochain et que cette somme soit prise à même le fonds d'administration au poste budgétaire 02-629-00-971-01.

ADOPTÉE

2018-11-292 AFFECTATION AU SURPLUS LIBRE OBNL 2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la directrice générale soit autorisée à puiser à même le surplus libre 2018 la somme de 1 981,50 \$ pour augmenter le poste budgétaire 02-629-00-971-01 - Subventions OBNL.

ADOPTÉE

2018-11-293 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 124-2

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 124-2 modifiant le règlement 124 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 150 ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS

La secrétaire-trésorière adjointe dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 150 encadrant l'usage du cannabis de la municipalité de Ferme-Neuve.

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 150 ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS

Madame la conseillère Hélène Lévesque donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 150 encadrant l'usage du cannabis de la municipalité de Ferme-Neuve.

2018-11-294 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'OMH DES HAUTES-LAURENTIDES

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de la Municipalité se regroupe en vertu de l'article 58.1 de la loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8);

CONSIDÉRANT que l'Office d'habitation sera connu sous le nom de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides selon la requête soumise au Lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes;

CONSIDÉRANT que la requête au Lieutenant-gouverneur demande que le conseil d'administration de l'Office des Hautes-Laurentides soit composé de neuf (9) administrateurs;

CONSIDÉRANT que la requête au Lieutenant-gouverneur demande que le conseil d'administration soit constitué d'un représentant de la municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que la requête au Lieutenant-gouverneur demande que le mandat de ce représentant soit de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

De nommer Madame Hélène Lévesque, conseillère, afin de représenter la municipalité de Ferme-Neuve au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides pour un mandat se terminant le 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

2018-11-295

NOMINATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT POUR L'APPLICATION DE LA LOI FAVORISANT LE RESPECT DE LA NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DE L'ÉTAT ET VISANT NOTAMMENT À ENCADRER LES DEMANDES D'ACCOMMODEMENTS POUR UN MOTIF RELIGIEUX DANS CERTAINS ORGANISMES

CONSIDÉRANT l'adoption par le Gouvernement du Québec le 18 octobre 2017 de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes* (LQ 2017, ch. 19);

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018 de certaines dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT que l'article 17 de la Loi prévoit la nomination d'un répondant afin de conseiller la plus haute autorité administrative ainsi que les membres du personnel de l'organisme en matière d'accommodement et de leur formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal désigne la directrice générale, Madame Bernadette Ouellette, pour agir à titre de répondant en matière d'accommodement pour l'application de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2018-11-296

MANDAT À LA MRCAL (RÈGLEMENT NUMÉRO 141)

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal donne mandat à la MRC d'Antoine-Labelle de procéder à la modification du règlement numéro 141 relatif aux usages conditionnels.

ADOPTÉE

2018-11-297

DEMANDE DE COMPENSATION SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION

CONSIDÉRANT que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT que les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Ferme-Neuve, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser;

CONSIDÉRANT que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

CONSIDÉRANT que l'information incluse ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours.

Nom du chemin sollicité : Montée Leblanc et chemin Baskatong

Longueur à compenser : 34,8 km

Ressource transportée : Résineux et feuillus

Nombre de camions chargés par année : 1 114 chargements

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE pour ces motifs la municipalité de Ferme-Neuve demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation susmentionné, et ce, sur une longueur totale de 34,8 km.

ADOPTÉE

2018-11-298

SERVICE D'INGÉNIERIE RÉGIONAL DE LA MRCAL - PROGRAMMATION ET NOMBRE D'HEURES RÉSERVÉES

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ferme-Neuve est partenaire de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT l'adoption du guide de gestion des priorités du service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle par le conseil de la MRC le 28 août 2018 (MRC-CC-12993-08-18);

CONSIDÉRANT la déclaration par la municipalité de Ferme-Neuve de sa programmation préliminaire pour 2019;

CONSIDÉRANT la programmation et la recommandation du service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle basée sur le formulaire de demande de service complété par la municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT le dépôt de la programmation annuelle préliminaire 2019 préparée par le service d'ingénierie régional présentant 255 heures pour la municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle déposera la programmation finale dès le début décembre tel que défini à l'article 6 de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

De réserver le nombre d'heures apparaissant à la programmation préliminaire 2019 dûment préparée par le service d'ingénierie régional de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2018-11-299

MARCHÉ DE NOËL - MTQ

CONSIDÉRANT une activité de l'hiver 2018 sur le territoire de la municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que celle-ci implique la fermeture temporaire de certains segments de rue;

CONSIDÉRANT que la municipalité est d'accord à cette fermeture temporaire;

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce de Ferme-Neuve doit obtenir du ministère des Transports du Québec son aval;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'activité du *Marché de Noël* qui aura lieu le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2018 soit autorisée par la municipalité de Ferme-Neuve.

QU'une partie de la 12^e Avenue entre la 12^e Rue et 13^e Rue sera fermée à la circulation, conditionnellement aux approbations du ministère des Transports.

ADOPTÉE

2018-11-300

OFFRE DE SERVICES - RUES DU VILLAGE

CONSIDÉRANT que la direction générale a procédé par soumission sur invitation pour la préparation d'une description technique de certains chemins sans localiser l'occupation sur le terrain;

CONSIDÉRANT que les 2 entreprises ont répondu à notre invitation à soumissionner;

CONSIDÉRANT que les 2 offres obtenues sont les suivantes;

Létourneau & Gobeil arpenteurs-géomètres :
5 500,00 \$ plus les taxes applicables

Groupes Barbe & Robidoux :
2 550,00 \$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat pour la préparation d'une description technique de certains chemins pour la municipalité de Ferme-Neuve soit accordé à *Groupe Barbe & Robidoux*, le plus bas soumissionnaire, au montant de 2 550,00 \$ plus les taxes applicables comme décrit dans sa correspondance du 29 octobre 2018.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer l'offre de services et tous les documents s'y rattachant.

ADOPTÉE

2018-11-301 OFFRE DE SERVICES - DÉTERMINATION DE LA LIGNE DES HAUTES EAUX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services reçue par *A.J. Environnement Inc.* concernant la détermination de la ligne des hautes eaux de la rivière du Lièvre à deux émissaires comme décrit dans sa correspondance du 25 octobre 2018 au montant de 920 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2018-11-302 EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve embauche Monsieur Yannick Quevillon comme pompier volontaire pour son service de prévention des incendies, en date du 12 novembre 2018.

QUE celui-ci s'engage à suivre la formation nécessaire, si besoin.

ADOPTÉE

2018-11-303 DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal prend acte de la démission de Monsieur Mario Cloutier à titre de pompier volontaire.

QUE le conseil municipal désire le remercier pour son implication passée au sein des pompiers volontaires de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2018-11-304 FORMATION POMPIER 1 ET 2 (2019) - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requise par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ferme-Neuve désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ferme-Neuve prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I et de 0 pompier pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

2018-11-305

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 12 novembre soit levée, il est 20 h 02.

ADOPTÉE

PAULINE LAUZON,
Mairesse suppléante

MARTINE CHARRON,
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Pauline Lauzon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pauline Lauzon,
Mairesse suppléante